



MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

---

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle à l'effet :

Que lors d'une séance régulière tenue 9 août 2022, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté le règlement no 2021-451 « Règlement numéro 2021-451 visant la modification du règlement de zonage numéro 2006-282;

Ce règlement prévoit: « de modifier la définition d'habitation intergénérationnelle et finalement d'encadrer les résidences de tourisme sur le territoire;

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Val-Saint-François le 5e jour d'avril 2023

Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 11 avril 2023.

Le règlement numéro 2021-451 est donc entré en vigueur le 11 avril 2023.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité soit du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 au bureau municipal sis au 142 Principale Est Sainte-Ann-de-la-Rochelle

FAIT À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 11<sup>e</sup> jour de mai 2023.

*Majella René*

Majella René,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 11e jour de mai 2023 entre 9h et 17h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour de mai 2023

Majella René,  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Majella René*